



# demande de soutien d'une abej

## les fiches pratiques

**La solidarité entre les différents membres de l'ABEJ-Fédération Nationale leur permet de bénéficier d'un soutien financier sous certaines conditions et selon certains critères. Cette fiche permet de balayer les possibilités de ce soutien.**

### Qui ?

Seuls les membres de l'ABEJ-Fédération Nationale et à jour de leurs cotisations depuis 2 ans au moins ou plus selon le soutien demandé. Une attention sera apportée sur le lien existant avec l'Eglise locale. Si celle-ci est aussi membre de l'ABEJ-Fédération Nationale, ce sera un élément supplémentaire important.

### Comment ?

#### *La caution morale ou financière :*

- La caution morale peut se faire simplement en diffusant largement un projet en appelant au soutien via la plate-forme de dons en ligne 'Alvarum' : <http://www.alvarum.com/associationbaptistepourlentraideetlajeunesse>
- La caution morale peut aussi se faire en labélisant un projet par la Fondation, celui-ci devenant être un « projet soutenu » de la Fondation du Protestantisme, ce qui permet des dons plus favorables et une image rassurante.
- La caution financière pourra se faire sur une partie d'un investissement ou d'un emprunt, par l'ABEJ-Fédération Nationale ou par la Fondation. Cette caution financière pourrait par exemple permettre de cautionner l'apport initial (10%) que les banques demandent pour tout projet.

### Quoi ?

Ce soutien financier peut prendre la forme d'une caution morale ou financière, d'une avance de trésorerie, d'une allocation de démarrage, d'une subvention pour un projet, d'une aide au fonctionnement, d'un investissement, etc ...

#### *L'avance de trésorerie :*

- En cas de difficulté passagère de trésorerie, une avance pourrait être faite, sous la condition d'une garantie de remboursement dans les délais prévus (attestation de subvention à percevoir, vente d'un bien imminente, etc.)

#### *L'allocation de démarrage, la subvention pour un projet, l'aide au fonctionnement*

- Ces soutiens peuvent être envisagés ponctuellement pour chacun de ces thèmes. Ainsi par le passé, l'ABEJ-Fédération Nationale a pu soutenir une aumônerie dans une œuvre sociale, un emploi dans une ABEJ. Ces soutiens ne peuvent être que partiels et ponctuels, quelque fois sur 2 ou 3 ans de façon dégressive. Il est exigé que toutes les autres formes d'aides soient exploitées.



### L'investissement :

- Une aide peut être accordée pour un investissement immobilier. La Fondation Baptiste permet de rassembler, préserver, soutenir et développer l'immobilier des membres de l'ABEJ-Fédération Nationale. Si une aide est accordée, elle ne peut l'être que si le bâtiment appartient à la Fondation Du Protestantisme qui abrite la Fondation Baptiste. Effectivement les sommes dédiées à l'immobilier ne peuvent être utilisées que pour l'immobilier.

**Pour tous ces soutiens**, il est nécessaire de fournir :

- Un historique (synthétique),
- Une présentation détaillée du projet ou du soutien demandé,
- Le montage financier de la demande : montant demandé, sa durée, l'apport de l'association ou d'autres partenaires, la capacité de remboursement, les garanties, ...
- Selon la demande, les bilans moraux et financiers détaillés des trois dernières années permettant de juger de la capacité

- L'ABEJ-Fédération Nationale avait comme règle (règle reprise par la Fondation Baptiste), qu'en cas de revente d'un bâtiment, le fruit de la vente soit proposé pour un projet local pendant une période de 5 ans.
- Si la Fondation Baptiste investit dans un projet immobilier pour partie ou entièrement, en cas de revente, la proportion de l'investissement de base à la Fondation ne serait pas affectée à un projet local, mais reviendrait à la Fondation Baptiste pour soutenir d'autres projets.

du budget, de sa pérennité, de sa capacité de remboursement, ...

- Selon la demande, les budgets prévisionnels,
- Des éléments complémentaires : extraits de presse, références, site Internet, ou tout support visuel concernant le travail de l'association.

Une attention sera portée sur la façon dont l'association envisage de rendre des comptes. De même un fonctionnement associatif conforme aux statuts sera exigé.

### Combien ?

L'acceptation du soutien et le montant des aides sont laissés à l'appréciation du conseil de l'ABEJ-Fédération Nationale éventuellement en lien avec le comité de suivi de la Fondation Baptiste.

Certains projets peuvent être portés à hauteur de 10 à 20% du coût, mais il peut être envisagé d'autres propositions.

Un taux sera appliqué à tout montant prêté sauf si la durée est d'un mois au plus. Le taux appliqué sera déterminé en concertation avec l'association.

Pour toute demande il est nécessaire de se rapprocher du Président de l'ABEJ-Fédération Nationale, au 47, rue de Clichy - 75311 PARIS Cedex 09